

**Sujet :** [INTERNET] Demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une carrière de marbre sur la commune de Saint-Lary

**De :**

**Date :** 25/02/2020 19:31

**Pour :** pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

**Objet : demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une carrière de marbre sur la commune de Saint-Lary**

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je souhaite par la présente vous faire part de ma vive opposition face au projet d'ouverture d'une carrière de marbre à Saint-Lary. Cette prise de position s'explique par plusieurs raisons.

A titre liminaire, je souhaite rappeler que les effets profondément néfastes que l'ouverture de cette carrière auront sur l'environnement devraient être le facteur primordial de refus de son ouverture. En effet, lancer l'exploitation d'une carrière en plein milieu d'une vallée protégée et reconnue pour sa faune et sa flore mettra en péril, de manière certaine, la protection de l'environnement qui devrait être chère à chacun (perturbation et destruction de l'environnement naturel des insectes, oiseaux, etc...). Par ailleurs, les nuisances visuelles (construction d'une route pour permettre le passage des camions) couplées aux nuisances sonores (bruit généré par la carrière du lundi au samedi inclus de 7 heures à 19 heures et passage incessant des camions) constituent des circonstances aggravantes et intolérables pour les habitants d'une région aussi paisible et protégée qu'est la vallée de Saint-Lary.

Enfin, nous sommes à une période où la sensibilisation aux effets néfastes de la pollution et du réchauffement climatique est de plus en plus forte. Il paraît dès lors choquant de produire du marbre en vue de l'exporter à l'autre bout de la planète. Ainsi, le bilan carbone de cette exploitation et de son exportation justifie à lui-seul le refus d'ouvrir cette exploitation.

Je ne suis pas insensible aux arguments avancés par certains et selon lesquels cette carrière va permettre de fructueuses retombées économiques pour la vallée. Si la protection de l'environnement et de la vie des riverains doit être mise de côté au profit de retombées économiques, nous sommes alors en droit de nous interroger sur la nature de ces retombées ainsi que sur leurs réels bénéficiaires. Au cas présent, l'exploitation nécessitera l'emploi de très peu de main d'œuvre (un seul employé). Par ailleurs, la transformation du marbre ne se fera pas dans la vallée mais dans la région de Castres, soit à plus de 200 kilomètres de la carrière et la grande majorité de ce marbre aura vocation à être exporté hors d'Europe. En somme, les retombées économiques pour Saint-Lary et sa région apparaissent comme illusoire. Ces retombées économiques bénéficieront intégralement à l'exploitant de la carrière. Je tiens par ailleurs à rappeler que ce même industriel a exploité sans autorisation la carrière pendant l'été 2014, ce qui nous amène à douter du respect des normes et des engagements présentés dans son dossier.

Enfin, ce projet nous engage a minima pour 30 ans et vous n'êtes pas sans savoir que si la demande initiale d'ouverture est accordée alors toute demande ultérieure d'aménagement de l'autorisation initiale pourra être faite sans être soumise à enquête publique et donc au moindre contrôle. J'ai eu la chance de grandir dans cette vallée qui m'est si chère et je ne souhaite pas, par respect pour l'environnement et pour le bien-être de ses habitants, la laisser se dégrader.

Alexis Caminel